



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 Rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 07-2026 – 7.5

Date : 30 avril 2026

Objet : **PNR : Valorisation paysagère des espaces urbanisés**
Demande de subvention pour l'aménagement du jardin du presbytère

Le jardin du presbytère est situé en cœur de village. Il est envisagé de l'aménager afin d'en faire un espace ouvert à tous, écologique et environnemental, pédagogique et intergénérationnel, s'inscrivant dans le développement durable.

Inspiré du « jardin de curé » (jardin ancestral joignant l'utile à l'agréable et combinant comestible et ornemental), il sera une introduction à la culture potagère, à l'utilisation des plantes médicinales et aromatiques. Il est prévu d'y planter exclusivement des espèces locales et rustiques respectant l'équilibre écologique du territoire, de récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage du potager qui y sera créé, de composter les déchets organiques sur place...

Ce sera le lieu idéal de démonstration de pratiques durables telles que le compostage, le paillage, la rotation des cultures, ou la récupération d'eau.

Le jardin du presbytère sera un outil pédagogique vivant, accessible à tous, petits et grands.

Les écoles, accueils de loisirs, familles et visiteurs pourront découvrir la richesse du vivant à travers des ateliers de jardinage, d'observation de la faune, ou de reconnaissance des plantes.

Ce projet, pensé comme un lieu de rencontre, de repos et de convivialité pour tous les âges, répond aux trois piliers du développement durable : écologique, social et économique.

- Il favorise la résilience du territoire face au changement climatique par une gestion raisonnée des ressources naturelles et une valorisation de la biodiversité.
- Il crée un espace accessible à tous, encourageant l'engagement citoyen et le vivre-ensemble.
- Il prend en compte la réduction des coûts de gestion des déchets organiques, valorise le patrimoine local, offre la possibilité d'ateliers ou événements en lien avec l'alimentation durable et le jardinage.

S'agissant d'un aménagement paysager d'un espace situé en cœur de village, le Parc naturel régional du Gâtinais français est susceptible d'accompagner la commune dans la réalisation de ce projet.

En application de la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE une aide à la valorisation paysagère des espaces urbanisés auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français, à hauteur de 10 155,72 €, en vue de l'aménagement du jardin du presbytère,

FIXE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'un montant total de 21 370,62 €HT de la façon suivante :

DESIGNATION DES PRESTATIONS	DEPENSES HT	TVA	TOTAL DEPENSES TTC	RECETTES HT	RECETTES TTC
Dépose clôture existante :	3 303,60 €	660,72 €	3 964,32 €		
Préparation du terrain :	3 980,00 €	796,00 €	4 776,00 €		
<i>Extraction souches</i>	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €		
<i>Implantation, délimitation, décaissement</i>	2 880,00 €	576,00 €	3 456,00 €		
Aménagement du jardin :	14 087,02 €	2 817,40 €	16 904,42 €		
<i>Réalisation des carrés, plantations et installation du mobilier (main d'œuvre et fournitures)</i>	4 162,25 €	832,45 €	4 994,70 €		
<i>Mobilier de jardin (3 bancs)</i>	1 813,30 €	362,66 €	2 175,96 €		
<i>Végétaux</i>	2 573,58 €	257,36 €	2 830,94 €		
<i>Abreuvoir</i>	1 716,66 €	343,34 €	2 060,00 €		
<i>Récupérateur d'eau</i>	269,00 €	53,80 €	322,80 €		
<i>Réalisation d'un bardage pour le récupérateur d'eau</i>	1 402,23 €	280,45 €	1 682,68 €		
<i>. Engazonnement, pose des copeaux</i>	2 150,00 €	430,00 €	2 580,00 €		
CCVE : Fonds de concours n° 5 (32 %)				6 940,78 €	6 940,78 €
PNR : Valorisation paysagère des espaces urbanisés (48%)				10 155,72 €	10 155,72 €
Participation communale (20 %)				4 274,12 €	8 548,24 €
TOTAL	21 370,62 €	4 274,12 €	25 644,74 €	21 370,62 €	25 644,74 €

PRÉCISE que l'aide financière sollicitée représenterait 48 % de la dépense totale HT et le reste à charge communal 20 %,

FIXE le calendrier de réalisation comme suit :

Echéancier de réalisation
de l'opération :

Date prévisionnelle de commencement des prestations	Date prévisionnelle d'achèvement des prestations
A la notification de l'attribution de la subvention	Octobre 2026

Echéancier de réalisation
des dépenses :

Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de règlement du solde
-	Novembre 2026

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Marie-Claire Chambaret